

|   |   |
|---|---|
| Agenda 21 Plérin  |   |
| Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique   |   |
| <b>Action 4 : Etudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la Ville Gervaux</b> |   |
| Contexte  | <p>La décharge de la Ville Gervaux est une ancienne décharge brute exploitée de 1960 à 1993 par comblement de la Vallée du Bachelet. Elle s'étend aujourd'hui sur 4,5 ha.</p> <p>La Ville de Plérin a entrepris des travaux lourds de réhabilitation. Sur 2009, la réhabilitation du busage du ruisseau situé sous la décharge a été réalisée. Puis l'année 2010 a été consacrée aux travaux d'isolation du massif de déchets, le principe étant d'éviter l'infiltration des eaux de pluies pour empêcher la contamination des eaux souterraines. Ces travaux prennent également en compte la création d'une mare déconnectée des cours d'eau à l'amont de la décharge, et la ré-ouverture des sentiers de randonnée longeant l'ancienne décharge. Le coût global des études et travaux sur ces deux dernières années est de 800 000 €, L'Ademe et le Conseil Général des Côtes d'Armor participant à hauteur de 160 000 € chacun.</p> <p>Pour la suite, les élus souhaitent mettre en œuvre une valorisation intelligente sur ce site anciennement pollué. Il est donc prévu d'étudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque, tout en essayant de rétablir une continuité écologique pour favoriser la biodiversité.</p> |
| Enjeux DD   | Environnemental : compenser les émissions carbonées de la commune et réduire le bilan carbone du territoire, protéger les ressources naturelles (eau, biodiversité).  |
|   | Social : soutenir l'emploi en lien avec le développement durable ; redonner une fonction sociale au site par la réouverture des sentiers de randonnée ; transmettre aux générations futures un site réhabilité.   |
|   | Economique : faire de la mise en œuvre des énergies renouvelables un facteur de développement économique  |
| Résultat attendu  | Faire du site de la Ville Gervaux anciennement pollué un site exemplaire en matière de développement durable et encourager la production locale d'énergies renouvelables.   |
| Mesures concrètes   | <p>Etudier la faisabilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque (en explorant les différentes formes juridiques possibles)</li> <li>- la création d'une zone-refuge pour la biodiversité,</li> <li>- l'installation de panneaux informatifs pour les randonneurs.</li> </ul>   |
| Pilote  | Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.  |
| Partenaires   | Entreprises<br>Saint-Brieuc Agglomération<br>ADEME  |
| Calendrier prévisionnel   | Etude 2011  |
| Budget prévisionnel   | 15 000 €uros  |
| Indicateurs de suivi  | Réalisation étude   |
| Lien avec d'autres actions  | Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal. (Action 3)  |